DES ÉTAPES

DE

L'HERMAPHRODISME

Par X. DELORE

Membre correspondant de l'Académie de Médecine.



PARIS
MASSON & Cie, éditeurs
BOULEVARD ST-GERMAIN, 120

LYON
A. H. STORCK, éditeur
RUE DE LA MÉDITERRANÉE

1899

DES ÉTAPES

DE

L'HERMAPHRODISME

Publication de l'ÉCHO MÉDICAL

DES ÉTAPES

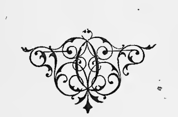
DE

L'HERMAPHRODISME

Par X. DELORE

Membre correspondant de l'Académie de Médecine.





PARIS
MASSON & Cie, éditeurs
BOULEVARD ST-GERMAIN, 120

LYON
A. H. STORCK, éditeur
RUE DE LA MÉDITERRANÉE

1899

DES ÉTAPES

DE

L'HERMAPHRODISME

Par X. DELORE

Membre correspondant de l'Académie de Médecine.

L'idée première de *l'hermaphrodisme* est née de l'observation de certains faits de *tératologie* (1) des organes sexuels. A une époque où l'ignorance s'alliait à l'amour du merveilleux, l'esprit de nos crédules aïeux en fut vivement frappé. La séduction fut d'autant plus captivante, qu'il y avait là des relations intimes avec les mystérieux phénomènes de la génération. Cela explique qu'un fait anatomique des plus simples ait été le point de départ d'aberrations étranges et d'écarts d'imagination singuliers. Il m'a paru intéressant, dans le moment présent, de passer en revue les diverses phases subies par la conception de *l'hermaphrodisme*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Ainsi envisagée, la question se prête à des considérations d'un réel intérêt, mais comme elle a souvent servi de prétexte à des œuvres malsaines, il est urgent de l'en dégager et de l'aborder exclusivement, au triple point de vue de la *morale*, de la *science* et de *l'art*. De cette façon, elle nous apparait épurée et digne de fixer notre attention.

En poursuivant son étude, nous verrons que chaque période historique lui a imprimé une physionomie particulière et l'a marquée d'un cachet en

(1) τερας monstre, λογος discours.

rapport avec ses préoccupations dominantes. Nous l'étudierons successivement dans le **paganisme**, où le *polythéisme*, la *littérature*, la *poésie* et l'*art* lui ont valu une grande importance ; chez les nations du **moyen âge** et de la **Renaissance** où les *controverses religieuses* et métaphysiques occupaient tant de place ; nous l'examinerons dans la **science contemporaine**, dont les procédés d'*investigation positive* lui ont donné une autre *physionomie;* nous la considérerons en présence des **législations** diverses ; enfin nous signalerons une situation nouvelle, c'est l'**intervention** de la *chirurgie moderne* pour corriger l'*hermaphrodisme.*

Paganisme. — Les *idées religieuses* dans les agglomérations primitives ont toutes la tendance de multiplier indéfiniment l'*idole* à laquelle on rend un culte (1). L'Asie antique n'a pas échappé à ce besoin universel de déifier, aussi ne pouvait elle moins faire que d'avoir un dieu *hermaphrodite.*

La conception d'une grande divinité, complète en son essence, réunissant en elle les deux sexes, se retrouve au commencement de toutes les religions *orientales.* En agissant perpétuellement sur elle-même, elle est source continue de fécondité et de vie. Elle a nom *Aphroditos.*

On rencontre ce mythe dans les (2) religions chaldéo-babyloniennes, syro-phéniciennes, et dans le culte de Cybèle qui de Paphos, passa en Grèce.

Le culte de la déesse *bi-formis* régnait aussi jusqu'aux confins les plus septentrionaux de l'Europe, et d'après les annales du Nord, Freya, femme d'Odin, la Vénus des Saxons, était adorée sous la figure d'un *hermaphrodite.*

Poésie grecque. — Avec leur génie raffiné et quelque peu sceptique, les Grecs acceptèrent bien la divine *Aphroditos*, mais comme leurs sentiments de vénération étaient forts tempérés, ils en prirent occasion de donner essor à leur verve poétique, en modifiant complètement l'idée asiatique et créant une personnification par la fable suivante qui nous a été transmise par les poètes latins :

(1) Nos missionnaires nous apprennent que dans le centre de l'Afrique les peuplades noires ont une foule de fétiches qui impliquent des sentiments de respectueuse soumission.

(2) Dict. des Antiq. Darembert et Saglio, 1897.

Hermaphrodite (1) est fils d'Hermès (Mercure) et d'Aphrodite (Vénus) ; « éphèbe d'une séduisante beauté, il se baignait un jour dans une fontaine près d'Halicarnasse, quand la nymphe de la source, Salmacis, l'aperçut, s'éprit de lui, l'enlaça et demanda aux dieux de confondre leurs deux corps en un seul. La prière de la nymphe fut exaucée, et en souvenir de cette fusion des deux êtres, *Hermaphrodite* conserva les organes des deux sexes ».

Un épigramme de Martial résume cet épisode :

Masculus intravit fontes : emersit utrumque.
Pars est una patris ; cætera matris habet.

Ce fabuliste imagina encore une autre explication, mais bien plus grossière, de l'*hermaphrodisme* ; il l'attribua à une erreur de Prométhée. Cet illustre personnage s'occupant de la fabrication des corps humains, alla dîner chez Bacchus et rentra *ivre* le soir. Néanmoins, il voulut reprendre sa besogne interrompue et déterminer les sexes d'un certain nombre de sujets ; mais il commit une foule de méprises dans l'attribution des organes !

Toutes ces fictions *mythologiques* ne semblent-elles pas indiquer que les Anciens avaient déjà quelques notions des anomalies sexuelles et des inclusions fœtales, puisqu'ils en faisaient l'objet d'une légende.

Les *philosophes grecs* se sont évertués à façonner à leur usage la tradition populaire de l'*hermaphrodisme*. Platon, cet homme *divin*, comme l'appelle Voltaire, saisit cette occasion pour éditer une fable spéciale, mais comme s'il rougissait d'en endosser la responsabilité, l'adroit philosophe la met dans la bouche d'Aristophane, au milieu d'un banquet (an 300 av. J.-C.), où les fumées bachiques avaient ébranlé le cerveau léger du poète.

Voici, en abrégé, ce discours d'une fantaisie bouffonne : « Il y avait une troisième espèce d'êtres humains ; dos à dos, ils étaient unis par le tronc, le cou et la tête (2). Mécontent de leurs révoltes fréquentes et

(1) Ovide. métamorph. IV. Ausone Epig. 100.

(2) Monstres *Sycéphaliens janiceps*, de Geoffroy Saint-Hilaire (anomalies tom. I). Evidemment l'imagination des anciens avait déjà été frappée par des faits de cette nature, mais leurs notions incomplètes ne leur avait pas permis de savoir, que dans l'immense majorité des cas, ces Sycéphaliens Janusiens sont du même sexe, et qu'ils sont ou bi-mâles ou bi-femelles. Ceci ressort nettement des recherches de Meckel et Lesauvage (1829). C'est, d'après ces auteurs, un des rapports les plus constants des

jaloux de leur puissance, Jupiter les sépara en deux parties égales pour les affaiblir ; puis il les fit recoudre par Apollon qui pratiqua une suture en bourse au niveau de l'ombilic. Chaque moitié recherchant ardemment et inutilement de s'unir à son autre moitié, qu'elle fut d'un sexe *différent*, ou d'un sexe *semblable*, Jupiter eut la générosité de retourner la tête et les organes génitaux ».

Ainsi s'expliquent les rapports de l'homme et de la femme, en même temps que la pédérastie et l'amour Lesbien, ces deux grands vices que nous a légués la civilisation athénienne !

On a prétendu que Platon avait puisé ces idées, en même temps que la *conception d'un dieu unique*, dans la *Genèse* et le livre des prophètes, qu'il aurait eu occasion de voir pendant son voyage en Egypte : Eusèbe (1) incline vers cette opinion, en admettant que Platon donne une contre-épreuve de ces paroles de la Genèse : *Dieu créa l'homme mâle et femelle, et tira la femme des côtes de l'homme.* Il est assez probable que Platon eut connaissance des livres hébraïques, soit dans ce voyage supposé à Alexandrie, où était la plus belle bibliothèque du monde, soit par la *tradition*, grâce aux relations commerciales que la Grèce entretenait avec la Judée. Mais, comme il était doué d'astuce et de subtilité, il se gardait bien de dévoiler à quelles sources il avait emprunté ces conceptions d'un ordre bien supérieur à celles qui avaient cours dans son pays. Cette réserve calculée était pour lui un moyen de stupéfier son public !

La lecture des œuvres de Platon, m'a encore suggéré une autre idée : tous les discours du *banquet*, et surtout celui d'Aristophane, sont un plaidoyer pour pallier, et *justifier* même, des mœurs honteuses qu'on essayait par des sophismes habiles de rendre avouables.

A Athènes, on tolérait la licence, libre de part et d'autre, et non soudoyée ; néanmoins elle était, en général, l'objet du mépris public, ainsi que nous l'apprennent les violentes diatribes d'Eschine, écho des honnêtes gens. Mais si les chasseurs d'hommes adressaient des proprositions infâmes à de jeunes athéniens et parvenaient à les séduire, ils encouraient, ainsi que

lois téralotogiques, et Geoffroy Saint-Hilaire signale à ce sujet les *xilopages* et les *pygopages*, dont les frères *Siamois*, les sœurs *Ritta-Christina* et plus récemment *Millie-Christine*, ont été les exemples les plus remarqués.

A proprement parler, ces monstruosités ne rentrent pas dans la classe des *hermaphrodites*, mais comme la confusion faite par l'opinion publique a été générale, j'ai du en faire mention dans cette étude, qui n'est pas exclusivement scientifique.

(1) Prép év. XII-7.

nous l'apprend M. Caillemer (1), l'εταιρήσεως γραφή et le προαγωγειας γραφή, qui les exposaient à la peine de mort. Comme on le voit les lois de Solon n'étaient pas tendres, et il fallait de l'habileté, à Platon et à ses disciples, pour tourner impunément le code civil, tout en se vantant publiquement d'en suivre strictement la lettre.

Cette manière de voir n'est pas faite pour nous donner une haute opinion du sens moral de la fleur intellectuelle du siècle de Périclès !

Beaux-Arts. — J'ai signalé l'émotion profonde que la conception *hermaphrodique* éveillait dans le monde ancien, et l'inquiète curiosité que provoquait une chose peu connue, dont l'origine remontait aux divinités olympiennes et que les poètes avaient chantée. Les artistes des beaux siècles de la Grèce et de Rome subirent la séduction générale. Aussi leur imagination enflammée a-t-elle reproduit l'*hermaphrodite* sous des aspects divers et enfanté des chefs-d'œuvre. Malheureusement les mœurs de l'époque étaient déplorables et le *type* se prêtait à devenir un *emblème pornographique.*

La période *gréco-latine* surtout, dépourvue de toute pudeur, fut inondée d'images obscènes, qu'on a retrouvées dans les fouilles d'Herculanum et de Pompéï, etc. Toutefois il convient, avant de porter un jugement trop réprobatif sur ces restes de l'antiquité païenne, d'établir une distinction entre la partie grossière et d'une licence banale, et la partie *hiératique*, où des symboles allégoriques exprimaient les sentiments religieux d'un peuple qui savait tout embellir.

Telle est aussi l'opinion du comte de Caylus, qui s'exprime en ces termes : « La quantité de figures hermaphrodites que les monuments anciens représentent, me fait croire que le plus grand nombre de ces images avaient rapport à un culte chargé d'allégories. »

Il est donc licite de les considérer au point de vue de l'art antique et du sentiment *esthétique* des *primitifs.*

Pour ces reproductions on mit à contribution la peinture, le marbre, le bronze, les bas-reliefs, la terre-cuite, les médailles et les pierres gravées.

Nous avons indiqué déjà deux périodes principales : la *Chypriote* et la *Grecque*, de telle sorte que les artistes nous ont laissé deux types bien différents.

(1) *Dict. Daremberg ;* loc. cit.

L'*Aphrodite chypriote* est un dieu auquel on rendait hommage ; il a été figuré par un grand nombre de statuettes habillées en femmes, avec des attributs du sexe mâle ; quelques-unes ont la barbe et un torse de femme. L'une d'elle a été trouvée dans la nécropole d'Amathonte ; une autre est au musée de Berlin ; une troisième, qui est au musée de Constantinople, allaite un enfant.

D'après M. Caillemer les musées ethnographiques de l'Europe possèdent de nombreux spécimens du type *chypriote*, mais leur genre est grossier et peu remarquable.

L'*hermaphrodite grec* ne reproduit plus une divinité, mais le héros d'une fable poétique. Praxitèle au ve siècle et Polyclès au IIIe ont représenté (1) le type idéalement gracieux, de l'éphèbe, aux formes indécises ; beau de la double beauté de l'homme et de la femme. C'est mieux qu'un dieu, c'est une œuvre d'art. Un grand nombre de musées contiennent de belles statues de l'hermaphrodite grec ; les plus fameuses sont les hermaphrodites Borghèse et Vellétri, au Louvre, l'hermaphrodite du musée de l'Ermitage, l'hermaphrodite de Florence et Pauline, l'hermaphrodite du Capitole.

Je fais rentrer dans ce genre le sujet principal de la célèbre peinture du musée de Pompéï, qui représente la toilette d'*hermaphrodite*, tout en faisant observer que parmi les suivantes, il y a des *femmes à barbe !*

L'*architecture* a également subi l'impression universelle ; aussi les gargouilleurs du moyen âge, toujours en quête des difformités humaines et des plus invraisemblables monstruosités, ont mis à contribution les diverses sortes d'*hermaphrodites*, pour ornementer leurs monuments et surtout pour satisfaire leur esprit frondeur.

L'escargot figurait chez les anciens le symbole de l'*hermaphrodisme* (2).

M. Locard mentionne une pierre gravée, dont l'empreinte a été envoyée à l'Académie des inscriptions et médailles, au mois de février 1708, sans date et sans nom d'auteur, par le président de Lamoignon. On voit, sur une face, Messaline, et sur l'autre un magnifique escargot, entouré d'attributs obscènes.

Baudelot de Dairval (3) donne aussi la figure d'une autre pierre ithyphallique, qui a une grande analogie avec la précédente. Beaucoup de

(1) *Dict. des Antiq. ;* loc. cit.
(2) Ce mollusque, gastéropode, univalve, est en effet bi-sexué, à l'état normal.
(3) *Utilité des voyages.*

médailles représentaient également des coquillages pour rappeler la donnée hermaphrodique.

A l'époque brillante et corrompue de la Renaissance, le type *hermaphrodite* a joué un rôle politique. On l'a utilisé comme emblème satirique. C'est dans ce but que Thomas Artus, sire d'Embly, a placé une belle gravure au frontispice de son livre (1) intitulé : *Description de l'Isle des hermaphrodites*. L'image représente Henri III orné d'une fraise, coiffé d'un bonnet et vêtu d'une robe de femme ; au-dessous on lit les vers suivants :

Je ne suis ni mâle, ni femelle ;
Et si je suis bien en cervelle
Lequel des deux je dois choisir.
Mais n'importe à qui on ressemble,
On en reçoit double plaisir.

Cette critique acerbe et mordante des mœurs d'un des plus tristes rois de France, fut répandue clandestinement tout d'abord ; mais Henri IV connut l'auteur, et, loin de le faire poursuivre, se fit lire son pamphlet, dont la publicité fut dès lors assurée.

Controverses religieuses. — L'*hermaphrodisme* a eu le singulier privilège de bouleverser le cerveau de gens appliqués à des choses sérieuses, et ce n'est pas un des côtés les moins curieux de la physionomie de ce *protée* qui s'est immiscé partout. Emanée du monde païen, son idée obsédante a fermenté en plein christianisme. Dans un ouvrage récent de *Tourdes*, j'ai relevé les paroles suivantes : « Une hérésie a eu cours, au sujet de l'hermaphrodisme ; s'appuyant sur le verset 26 du chapitre premier de la Genèse : *faciamus hominem ad similitudinem nostram*, on avait conclu qu'Adam n'avait point de sexe, et même qu'il était hermaphrodite, d'après le verset 27 : *masculum et feminam creavit eos*. Des théologiens ont réfuté cette hérésie. » Ces quelques phrases du distingué professeur de Nancy, m'ont déterminé à rechercher cette prétendue *hérésie*, mais ni dans Pluquet, ni dans de Perrodil, qui ont fait, sur ce sujet, des dictionnaires complets, je n'ai pu en trouver trace.

(1) La première édition parut en 1605. Elle ne porte aucun nom de ville. La 2e édition fut publiée à Cologne, chez Herman Demen, 1724. La 3e édition fut insérée dans le journal de Henri III par Pierre l'Estoille, La Haye, 1744.

Toutefois, grâce à l'obligeance d'un bibliophile émérite, j'ai découvert le *texte suivant*, dans l'ouvrage de *Cornelius à Lapide*, de la société de Jésus, mort en 1637 : *hinc novator* **quidam**, *in Francia nuper* (récemment) *asseruit Adamum creatum esse hermaphroditum ; fuisse que eum, tam feminam, quam masculum. Sic et Plato, in symposion censuit, primos homines fuisse adrogynos.*

Ainsi qu'on le voit, par bienveillance, sans doute, l'érudit commentateur de la *Genèse*, tait le nom de l'auteur de l'assertion osée, que je viens de relater et qui probablement fut peu ébruitée.

Dans le même livre, on lit encore la citation que voici : « Un savant théologien, *Franciscus Georgius*, moine cordelier, qui vécut de 1460 à 1540, publia un ouvrage intitulé : *Harmonia mundi*, où se trouve ce passage : « *Adamum et Evam, a deo creatos esse, ita ut in lateribus sibi invicem cohererint* (1) ; *sed postea deum eos, ab invicem separasse.* »

Ce livre, mélange de cabale et de platonisme, fut mis à l'index. Georgius se soumit. Il semble avoir interprété la création d'Eve à la façon burlesque de Platon. Il est dit dans l'Ecriture que Dieu tira une côte d'Adam pour en former la femme ; tandis que lui suppose qu'Adam était un être double que Dieu divisa en deux.

Ainsi l'état *hermaphrodique* d'Adam flottait dans l'atmosphère au XVIe siècle et le malicieux Voltaire n'a pas manqué de s'en faire une arme dans sa guerre à la religion. *La pieuse madame de Bourignon*, dit-il (2), *était sûre qu'Adam avait été hermaphrodite, comme les premiers hommes du divin Platon !*

J'ai voulu savoir ce qu'était cette dame de Bourignon ; le voici :

Et d'abord elle était demoiselle et se nommait Anthoinette Bourignon ; elle était née à Lille et si laide que sa mère l'avait prise en aversion ; mais elle était douée d'une imagination tellement merveilleuse, qu'elle avait de chauds partisans, semait le trouble et provoquait des émeutes partout où son esprit aventureux la portait à résider. Elle inspira même des passions malgré la pureté de ses mœurs. Elle avait la plume facile, le style élégant, et en usa pour avoir des entretiens spirituels avec le grand vicaire de l'archevêque de Malines.

Elle avait une si haute opinion d'elle-même qu'elle se croyait inspirée

(1) Monstres monomphaliens ectopages.
(2) *Dictionnaire universel.* Mot Adam.

de Dieu, qui lui avait révélé les choses de la vie éternelle ; aussi disait-elle en les communiquant : « Recevez ce présent qui vient du ciel ! » Elle possédait une imprimerie, qu'elle emportait sur une charette, dans ses fréquentes pérégrinations, quand elle était expulsée d'une ville. De son vivant elle publia une édition de ses œuvres en 21 volumes. Après sa mort (1680), ses adeptes en firent paraître une nouvelle à Amsterdam en 19 volumes in-12, qui fut terminée en 1686. C'est dans le 18ᵉ volume, qui porte la date 1683, que se trouve la préface du *Nouveau Ciel.* J'y relève la phrase suivante : « Le péché a défiguré l'œuvre de Dieu, et au lieu d'hommes qu'ils devaient être, ils sont devenus des monstres de la nature, divisés en deux sexes imparfaits, impuissants à produire leurs semblables seuls, comme se produisent les arbres et les plantes, qui en ce point ont plus de perfection que les hommes et les femmes, incapables de produire seuls, ains par conjonction d'un autre, et avec douleur et misère. » Il est donc bien vrai que cette personne illuminée croyait à l'*hermaphrodismé* d'Adam ; probablement, les idées que j'ai relatées tout à l'heure étaient parvenues jusqu'à elle. L'ascendant, ai-je dit, qu'elle exerçait sur son entourage était étrange ; on la considérait comme un vase d'élection, un insigne organe de la grâce, et ses saints écrits projetaient de grandes lumières et témoignaient du cœur si pur de cette fille du ciel. Mais malgré l'admiration enthousiaste de son commentateur, elle eut aussi ses détracteurs, qui critiquaient les écarts de son imagination, l'appelaient une grande *hérésiarque* et une ennemie de tout le christianisme. En somme, ils lui adressaient les épithètes de *visionnaire*, de *folle;* et elle me paraît les avoir amplement justifiées et avoir été quelque peu détraquée.

Les erreurs religieuses que j'ai pu relever dans le christianisme se bornent à ce léger bagage ; comme on peut en juger, leurs conséquences furent insignifiantes, et si je les ai rappelées, c'est qu'il m'a paru curieux de montrer, par un exemple de plus, que les esprits les plus graves n'ont pu se soustraire à l'obsession de l'*idée hermaphrodique.*

Elle a également été exploitée par le comte de Mirabeau dans un petit livre intitulé : *Errotika biblion*, imprimé, *dit-il*, en 1783, à Rome, de la bibliothèque du Vatican ! Mais dans ce triste opuscule, écrit avec une légèreté cynique, rien ne mérite d'être signalé.

Enfin, pour clore cette liste déjà longue, je signalerai l'aberration plaisante de prétendus savants, qui considèrent encore à notre époque que

la double puissance génitale est une perfection. Pour eux, l'*hermaphrodisme complet* est un idéal supérieur, et ils espèrent que, dans la suite des temps, l'organisme humain, qui tend sans cesse au progrès, se mettra en route vers l'état bi-sexuel d'Adam; que bientôt il jouira de l'autofécondation comme l'*huître ;* qu'il aura le double sexe comme l'*escargot*, et pourra égaler le *crapaud* et la *morue*, qui sont souvent *hermaphrodites* (1) !

(1) G. SAINT-HILAIRE, tom. II, et BALBIANI, *Générat. des vertébrés téléostéens.*

Période scientifique. — Ici nous entrons dans le monde de la froide réalité et de la précision anatomique, où les fictions poétiques s'évanouissent. Mais de ce qu'elle est dépouillée de ses ornements littéraires et artistiques, la question n'en subsiste pas moins avec ses problèmes d'un haut intérêt pour le praticien et le savant.

L'*anomalie hermaphrodique* se prête mal aux enseignements de la statistique, car s'il y a des faits *connus* il y en a assurément une forte proportion qui sont complètement *ignorés.*

Les faits *connus* sont généralement révélés par l'observation médicale directe, à l'occasion d'un mariage, ou de souffrances spéciales. Depuis le début de cette année, trois cas ont été relatés par les périodiques médicaux. Deux autres ont été communiqués aux sociétés médicales de Lyon, et c'est de leur discussion qu'est sortie l'idée de mon travail.

Quant aux faits *ignorés,* j'estime qu'ils sont les plus nombreux. Dans une première catégorie se rangent les *hermaphrodites* morts-nés ou non viables. Chez eux la déviation génitale coexiste avec d'autres altérations *tératologiques* non compatibles avec la vie. Dans une autre série se placent ceux qui vivent en silence et cachent leur infirmité sexuelle, comme s'ils avaient une maladie honteuse. Dans les familles on dissimule avec soin toutes les difformités de naissance et surtout celles qui ont trait aux organes de la génération. Le refuge naturel de ces déshérités, c'est le célibat. C'est pour cela sans doute qu'on a signalé la présence d'*hermaphrodites* dans les couvents, et qu'on a dû prendre, au dire de Zacchias, des précautions pour l'admission dans les ordres religieux.

Geoffroy Saint-Hilaire a placé le groupe *hermaphrodite* entre les *hémitéries* et les *monstres* proprement dits. Ils confinent donc aux *monstres,* et les anciens législateurs les ont ainsi appréciés, car ils ne pouvaient faire les subtiles distinctions des naturalistes modernes.

A l'instar d'Ahfeld, prenant le mot *hermaphrodite* dans une large acception, nous considérerons comme tel tout individu dont les organes génitaux offrent des caractères des deux sexes pouvant faire naître des doutes sur la sexualité réelle.

La dénomination d'*hermaphrodite* mérite d'être conservée, car elle

permet de rapprocher une certaine quantité de vices de conformation, lesquels, s'ils n'avaient plus ce lien de cohésion, deviendraient confus et dépourvus de signification. Mais bien mieux le classement de ces faits anormaux est justifié par la communauté de leur origine défectueuse.

Ainsi compris l'*hermaphrodisme* comporte de nombreuses et nécessaires divisions, dont la description détaillée ne rentre pas dans le cadre de ce travail. Les connaissances anatomiques approfondies qu'exige l'étude du sujet peuvent se résumer dans les termes suivants :

Pendant les deux premiers mois de son existence, l'embryon humain n'a pas de sexe déterminé.

Au sommet de l'arbre sexuel se trouve de chaque côté la *glande génitale*, qui est l'organe *dominateur*. Elle est alimentée par l'artère spermatique ou par l'artère ovarienne, qui, l'une ou l'autre, dérivent directement de l'aorte abdominale.

Au milieu sont situés quatre conduits excréteurs, deux à droite, deux à gauche, dont les artères viennent de l'hypogastrique.

Extérieurement, à la surface, est placé le *tubercule génital*, qui est unique, et dont les vaisseaux sanguins sont fournis par l'artère crurale.

Pour étudier mieux les phénomènes du développement, on a admis *trois sphères*, la *profonde*, la *moyenne* et l'*externe* ou *superficielle*. On les appelle aussi *segments*. Cette triple division n'est donc pas arbitraire, puisqu'elle a une base anatomique sérieuse ; aussi Serres a fait remarquer avec raison que chacun de ces segments, ayant des sources artérielles distinctes, possède une vie propre, qui se manifeste non seulement dans le développement organique normal, mais encore dans l'évolution *tératologique*.

La *sphère profonde* est essentiellement constituée par la glande génitale. Elle renferme les *ovules primitifs*, qui dérivent de l'*épithélium germinatif* de Waldeyer.

La *sphère moyenne* comprend les canaux de Wolff et de Mueller. Le canal de Wolff sert à l'excrétion du corps de Wolff, auquel est accolée la glande génitale ; son extrémité inférieure s'abouche dans le sinus urogénital. Le canal de Mueller est aussi accolé au corps de Wolff ; partant de là, il va aussi s'aboucher dans le sinus uro-génital.

La *sphère externe* est représentée par un seul tubercule qui fait saillie en avant de l'orifice superficiel du cloaque embryonnaire.

Cette ébauche primordiale des organes de l'embryon a-t-elle un sexe ?

Ici nous sommes en présence de deux opinions contraires.

Waldeyer a soutenu que la glande génitale était *bi-sexuée*, et par conséquent *hermaphrodite*. Il fait provenir le testicule du bourgeonnement des canalicules du corps de Wolf, dont le conduit constitue le canal déférent ; *voilà pour le sexe mâle*. D'autre part, suivant lui, la glande génitale contient les ovules primitifs qui ne seraient autres que les vésicules de Graaf ; et dans le voisinage se trouve le canal de Mueller, lequel en se développant, formera la trompe de Fallope, l'utérus et le vagin ; *voilà pour le sexe féminin*.

Pflüger, par ses recherches ultérieures, n'a pas confirmé cette manière de voir. Il a démontré, en effet, que les ovules primordiaux disparaissaient à un moment donné et se transformaient en *tubes* qui portent son nom. Si ces tubes se multiplient et s'allongent, ils forment les *canalicules spermatiques* ; s'ils se segmentent, ils donnent naissance aux *vésicules de Graaf de l'ovaire*. Quant aux canaux de Wolff et de Mueller, ils n'ont pas de signification sexuelle, dans la période embryonnaire : l'un est destiné au corps de Wolff, appareil de transition ; l'autre, celui de Mueller, remplit également le rôle d'excréteur des glandes génitales des deux sexes ; on n'est donc pas en droit de le considérer comme un organe féminin.

Cette opinion est appuyée de l'autorité de Kollicker (1) et Mathiàs Duval s'est rangé à cet avis, également partagé par Gotte et Semper (2), qui disent : « Le premier rudiment du testicule est absolument semblable à celui de l'ovaire. Les ovules primitifs, *analogues* aux œufs de Graaf, existent dans l'un et dans l'autre ».

Admettons donc que l'*embryon* est *asexué*.

Tout à coup le *stroma* s'éveille sous l'incitation d'une force nouvelle, qui fait explosion, et les organes vivant jusque là d'une vie indifférente, évoluent, ou vers le type mâle, ou vers le type femelle. Comment concevoir ce merveilleux processus qui retentit simultanément dans les trois sphères génitales ? On est bien obligé d'admettre que l'*épithélium germinatif* se meut d'après une loi aussi ancienne que le monde ; et que les règles de cette loi président à l'évolution vers tel ou tel sexe.

Qu'on me permette une comparaison susceptible, quoique banale, de mettre au point ma pensée, c'est celle du scupteur en méditation devant un bloc de marbre. Sera-t-il dieu ? Sera-t-il cuvette ? Telle est la situation de la matière des segments sexuels de l'embryon, vis-à-vis de cette loi

(1) p. 1024. 1883.
(2) Kollicker, p. 1007.

mystérieuse qui préside à leur développement. Mais cette loi, elle-même, est sujette à des variations, sans doute en vertu de l'instabilité des organismes vivants, qui peuvent recéler en eux-mêmes ou recevoir du dehors, un principe de trouble, qui se manifeste par des vices de conformation. C'est ainsi que naît l'*hermaphrodisme*, dont la théorie est enseignée par l'embryogénie.

Si l'on veut tenter d'en matérialiser encore la conception, on peut représenter par le chiffre 9 le processus évolutif nécessaire, ou pour faire un *mâle,* ou pour faire une *femelle*, et attribuer le chiffre 3 à chacune des sphères génitales. Au moment précis de la distribution des sexes, supposons qu'il se produise *un trouble*, et que la quantité 9 soit représentée par 6 éléments de force *mâle*, plus 3 éléments *femelle*, lesquels se répartiront ou sur une seule sphère, ou sur toutes les trois simultanément ; dans cette condition supposée, il y aura *hermaphrodisme,* avec prédominance du sexe masculin ; mais celui-ci, n'ayant pas la valeur voulue, sera mal conformé ; ses organes n'atteindront pas leur développement intégral, et sa puissance génitale sera médiocre. Evidemment, ce n'est là qu'une comparaison. L'anomalie offre du reste un nombre indéfini de variétés que je n'ai pas l'intention d'analyser toutes ; je signalerai seulement celles où la confusion des attributs est telle qu'il est impossible d'assigner un sexe déterminé. Enfin dans certains cas exceptionnels, c'est à peine si l'on observe des vestiges d'organes sexuels, soit à l'interieur, soit à l'extérieur, et l'atrophie congénitale a produit un individu *neutre* au point de vue anatomique et physiologique.

En général les anomalies sont régies par la loi de *balancement organique*, qui entraîne des phénomènes de *compensation.* Cette loi, admise par la plupart des physiologistes, me semble en harmonie avec les faits et susceptible à l'heure actuelle de résoudre tous les problèmes de la question.

De ces données il ressort nettement que l'hermaphrodite est un être incomplet et par conséquent inférieur. S'il était complet, il lui faudrait des organes normaux doubles, ce qui est impossible ; de plus, un testicule peuplé de spermatozoaires et un ovaire émettant des vésicules de Graaf, ce qui ne s'est jamais vu. Si de pareilles conditions étaient réalisées, on aurait l'hermaphrodite *vrai* ; comme elles ne le sont jamais, il n'y a pas d'hermaphrodite *faux*, et je repousse les classifications erronées qui les admettent. Ainsi, Klebs (1875) spécifiait que lorsqu'il y avait coexistence du testicule et de l'ovaire, l'hermaphrodite était *vrai.* Cette recherche arbitraire, d'une minutie puérile, pour une difformité humaine, ne mène à

rien, si ce n'est à établir une regrettable contradiction avec les grandes idées qui règnent en histoire naturelle. C'est d'autant moins rationnel que le cas ne ressort pas de la *pathologie médicale*, mais des sciences naturelles.

Me conformant à ces principes, j'admets une foule de nuances basées sur l'anatomie, tout en me rangeant à l'opinion de Rindfleisch (1), pour lequel la conception hermaphrodique est *uniciste*.

Prenons pour exemple l'*Androgyne* mâle dont la difformité est la plus fréquente et la seule dont je veuille m'occuper : le fait capital est un arrêt de développement de l'*éperon* de séparation du sinus uro-génital et de l'intestin. Or cet arrêt se produit à des niveaux fort variables. Ainsi un léger degré d'*hypospadias* est un premier pas vers l'*androgynie*. Si la fissure est plus accentuée, nous observons de véritables grandes lèvres, contenant les testicules, d'où partent les canaux déférents. En entrouvrant ces grandes lèvres, nous voyons une vulve où s'abouchent l'urèthre, les conduits éjaculateurs et une prostate plus ou moins accusée. Mais cet arrêt de développement est le résultat du manque d'énergie de la force évolutive mâle, et pendant ce temps, par *compensation*, la force évolutive femelle a pu constituer un vagin, un utérus, et quelquefois même une trompe et un ovaire; le tout à l'état rudimentaire. Le cas tératologique est donc le résultat d'un trouble dans l'activité de la force évolutive, trouble accidentel ou primordial.

Cette description sommaire montre combien est simple le procédé tératologique et me dispense d'entrer dans d'autres détails. Il ne me paraît donc pas nécessaire, pour concevoir la *genèse* de l'hermaphrodisme, d'invoquer des germes primitivement monstrueux, puisqu'il suffit de signaler *l'arrêt de développement*, qui est tangible, et d'admettre la loi de *balancement*, qui repose sur l'observation non équivoque des faits.

Si maintenant nous envisageons, par un coup d'œil d'ensemble, la série des êtres vivants, au point de vue de la reproduction, nous constatons l'*hermaphrodisme absolu* dans presque tout le *règne végétal*, dont la plupart des individus, fait digne d'être noté, présentent des organes *mâles* et des organes *femelles*. Sous ce rapport, ils sont plus perfectionnés que les *races animales inférieures* qui se propagent par *scissiparité*, par *gemmiparité*, ou par *germiparité* et qui sont *asexuées*. De celles-ci nous ne parlerons pas et l'*oviparité* attirera seule notre attention.

Au premier échelon, nous trouvons l'*huître*, qui possède le double

(1) Elém. de path. 1883.

sexe (1) et jouit de l'auto-fécondation, comme une fleur *monoïque* des champs. C'est l'*hermaphrodite* complet, tel que le rêvaient les Asiatiques, les Grecs et les Saxons !

Au second échelon, siègent les mollusques gastéropodes, comme l'*escargot et la limace*, qui sont bi-sexués, mais chez lesquels la fonction génératrice exige le concours de deux individus différents, quoique *hermaphrodites.*

Si remontant plus haut, nous examinons *les vertébrés*, nous constatons les sexes séparés et l'association indispensable d'un mâle et d'une femelle pour l'accomplissement de l'acte fécondant; quelques rares exceptions probablement tératologiques confirment la règle.

Il y a donc une *loi générale* qui régit le phénomène, depuis les *mollusques* jusqu'à l'*homme*. Cette loi d'essence divine est d'autant plus impérieuse que l'animal est de race supérieure, et l'homme ne saurait s'y soustraire, car il est l'œuvre la plus parfaite de la création, et cette loi est une des bases de la société et de la famille.

Ces quelques considérations m'ont paru utiles pour mettre en lumière l'erreur des anciens, qui faisaient consister la perfection de leurs divinités dans la bi-sexualité et l'auto-fécondation ; tristes attributs, dont la nature a doté seulement les espèces zoologiques inférieures, ainsi que le démontre l'anatomie comparée !

Il est curieux de constater que la donnée de l'*hermaphrodisme* n'a pas seulement porté sur la littérature et les arts, mais qu'elle a encore imprégné fortement les sciences naturelles. Charmé sans doute par la fable de Salmacis, imaginée par Ovide, Linnée choisit le nom du héros pour une importante classification botanique qui fut également admise en zoologie.

Mais le mot lui-même a plusieurs acceptions.

L'*hermaphrodisme* est *absolu* en botanique et chez les mollusques acéphales lamellibranches ou bivalves.

Il est *relatif* ou *restreint* chez les fleurs monoïques et chez les mollusques gastéropodes dont la fécondation exige le concours de deux sexes.

Dans la classe des *vertébrés* on trouve l'*hermaphrodisme restreint* chez les *serrans*, d'après Balbiani, et *tératologiquement* dans quelques espèces de poissons, comme la carpe, le brochet et la morue. Mais d'une façon générale on peut affirmer que les sexes sont distincts dans tous les vertébrés supérieurs, et si certaines *anomalies* surviennent dans l'espèce

(1) DAVAINE. *Recherches sur la génération des huîtres.* Paris, 1853.

humaine, c'est par extension qu'on peut leur appliquer la dénomination d'*hermaphrodites*.

Comme la nature ne fait pas de bonds, mais procède par nuances, elle a organisé une transition entre la *monœcie* et la *diœcie,* en créant les *ancyles fluviatiles* qui, suivant la saison, sont alternativement *mâles* ou *femelles.*

Pour l'homme, la question se résume ainsi : jamais l'*hermaphrodisme absolu* n'a existé chez lui, non plus que le *restreint*. Mais s'il n'y a pas d'*hermaphrodisme complet* dans notre espèce, néanmoins cette dénomination expressive mérite d'être gardée, malgré qu'elle ne soit qu'un simulacre qui rappelle de loin la disposition sexuelle des plantes et des mollusques.

On peut se demander pourquoi la nature a établi une différence si profonde dans le mode de reproduction? Pourquoi la *monœcie* végétale et la *diœcie* animale ? A cette question on peut répondre que la plante étant attachée au sol et l'huître fixée à son rocher, l'auto-fécondation leur est nécessaire, tandis que l'animal, qui possède la locomotion, doit aller à la rencontre d'un contact fécondant.

Un autre problème intéressant est celui de savoir laquelle de la *monœcie* ou de la *diœcie* possède la suprématie fécondante ?

D'après certains botanistes l'*hermaphrodisme* est une infériorité chez les animaux, mais il constitue un privilège supérieur pour les végétaux dont il assure la pérennité, en évitant les *risques* de la transmission du pollen par les vents, les insectes ou les oiseaux. Cette opinion me semble avoir de la valeur ; toutefois on pourrait redouter, pour certaines lignées hermaphrodiques, un danger : c'est celui de la *consanguinité !*

Les fâcheux effets de cet état se manifestent sur la génération de tous les êtres vivants, soit végétaux, soit animaux, et surtout dans les races humaines.

La culture, la domestication, la civilisation, sont le principe occulte de tares pathologiques qui sont soudainement révélées par la *consanguinité*, et alors nous savons que l'apport d'un *germe* fécondant *étranger* peut seul régénérer la race devenue débile.

N'est-il pas douteux, du reste, que l'*hermaphrodisme* soit aussi *absolu* que le disent les naturalistes, pour les *plantes* et les *mollusques bivalves ?* Peut-être les vents et les courants d'eau se chargent-ils fréquemment de maintenir la vigueur de l'espèce en véhiculant un principe fécondant provenant d'un individu différent ? Mais c'est là une question qu'il est plus facile de poser que de résoudre !

Législations. — L'hermaphrodite est un embarras pour la société. Il se présente si rarement devant les autorités et la justice qu'on n'a pas encore jugé à propos d'édicter des articles spécialement pour lui. Il faut donc puiser dans l'arsenal existant des motifs suffisants pour résoudre les problèmes qui le concernent et qui sont parfois très ardus.

Les anciens avaient trouvé un moyen bien simple de supprimer les difficultés : c'était de mettre à mort les hermaphrodites. A Sparte, Lycurgues les faisait précipiter dans l'Eurotas. A Athènes, on les jetait dans la mer, et à Rome, dans le Tibre (1). Les Aruspices les faisaient égorger, Fabius et Maximus étant consuls. D'après Tite-Live et Cicéron, on les déposait dans une île déserte sous le consulat de Crassus et Licinus.

Ces coutumes sanguinaires se continuèrent pendant plusieurs siècles, puisque Constantin ordonna par un édit de faire périr ce troisième genre d'hommes. *Hoc tertius hominis genus e vita tolli et auferri constituit.*

Au moyen âge on n'était pas moins dur, car Bauhin, vers la fin du XVIe siècle, en pleine Renaissance, écrivait encore : « Quant à l'être qui, moitié homme et moitié femme, fait injure à la nature, il doit être mis à mort. »

Montaigne parle, dans le premier volume de ses *Mémoires*, d'une femme des environs de Plombières, mariée comme homme et qui, son véritable sexe ayant été reconnu, fut pendue parce qu'elle avait fait mauvais usage de ses organes.

Je pourrais indéfiniment multiplier les exemples des rigueurs exercées contre les hermaphrodites par suite des erreurs ou des préjugés qu'a partout suscités la présence de cet être incomplet.

Animés de sentiments plus humains, nous les considérons comme des déshérités de la nature, et nous sommes portés vis-à-vis de leur infirmité à la commisération. Néanmoins, la question de l'hermaphrodisme existe avec les multiples problèmes qu'elle comporte. Nous allons les passer successivement en revue et en chercher la solution.

(1) Tourdes, dict. Dechambre.

Déclaration de naissance. — L'article 55 du Code civil exige que la déclaration de naissance soit faite dans les *trois jours* à l'officier de l'état civil du lieu et que l'*enfant* lui soit *présenté*. L'article 57 exige le *sexe* et les *prénoms* qui lui seront donnés. Cette déclaration appartient essentiellement au *père*.

A notre point de vue spécial, nous entrevoyons dans ces articles impératifs deux sources d'erreur : l'*incompétence* du *père* et l'époque *prématurée* de la *déclaration*. Le père, en effet, peut se tromper de bonne foi, ou bien chercher à dissimuler un vice familial ; si, d'autre part, il consulte le médecin, le temps peut manquer à celui-ci pour une expertise approfondie. Ainsi s'explique le nombre relativement fréquent des fausses déclarations.

Sexe. — La détermination du sexe est d'une importance capitale, car il établit deux catégories de personnes, dont la situation, les droits et les devoirs sont différents. Il détermine l'état civil et la direction de la vie tout entière. Ainsi, par suite d'erreur, on a vu : des jeunes filles appelées au service militaire ; un androgyne, sous-maîtresse dans une pension de demoiselles ; un testament en faveur d'un mâle contesté, parce que le bénéficiaire avait été reconnu du sexe féminin. Pour la même cause, on a refusé l'investiture à des fiefs en Angleterre, à des majorats en Allemagne et les droits électoraux en Amérique.

Un *hermaphrodite* peut-il entrer au couvent, être admis dans les ordres, ou déposer comme témoin ? La conclusion de l'ancien jurisconsulte Zacchias (1620) avait été négative ; toutefois, il ajoutait : *Eorum miseratio habenda est.*

Il importe donc de procéder à la notion du sexe d'une façon précise, et les connaissances médicales permettent seules de le faire.

Il faut d'abord établir deux catégories. Dans la première, on mettra les individus dont le sexe est *certain*, et dans la seconde, les êtres à organes génitaux tellement *complexes* ou *nuls* que la distinction scientifique est impossible.

L'affirmation d'un *sexe certain* se base *conventionnellement* sur la présence des organes essentiels, qui siègent dans les trois sphères que j'ai indiquées.

Au sommet, avons-nous dit, et dominant la situation, se trouvent les glandes génitales.

Le *testicule* caractérise l'homme. L'*ovaire* la femme.

La science positive, pour distinguer ces deux organes, exige une inspection histologique ; par conséquent, la certitude *absolue* ne peut s'obtenir qu'après un examen *nécroscopique*, à moins que l'émission du sperme ne tranche pendant la vie la confusion fréquente des deux glandes.

Incidemment je ferai remarquer ici que la question *sexe* est tout à fait distincte de la question *impuissance* ou *infécondité*, car on peut appartenir au sexe mâle avec un testicule sans zoospermes. Ceci est à retenir, à propos de la loi sur les cas de nullité du mariage.

La *sphère* anatomique *moyenne* contient, avons-nous dit, des canaux et des réservoirs munis d'appareils appropriés à leurs délicates fonctions. Quoiqu'ils n'aient pas une signification sexuelle aussi capitale, ils peuvent par leur structure spéciale témoigner de la somme d'efforts exécutés, ou par le processus mâle, ou par le processus femelle. Ainsi une *prostate* est nettement un organe masculin, et un *utérus* indique bien une femme. Mais ce ne sont là que des signes de présomption.

Le *tubercule* unique de la *sphère génitale* possède évidemment une énorme prépondérance dans l'étiogénie de l'*hermaphrodisme*, lequel, avons-nous dit, est *uniciste*. Ce sont précisément les anomalies qu'il subit qui constituent l'immense majorité des cas. C'est aussi pour cela que les modifications observées ne donnent aucune notion certaine. En effet, la différence est peu caractéristique entre un penis atrophié et un clitoris volumineux. D'autre part, on a constaté un conduit *vulvo-vaginal* irréprochable chez des *androgynes* mâles. C'est donc surtout parce que cette sphère produit l'hermaphrodisme qu'elle est dénuée de caractères pour affirmer le sexe.

En résumé, la loi et les habitudes humaines, dont le médecin est l'interprète autorisé, assignent à l'individu le sexe qui prédomine chez lui.

Le *Digeste* dans le droit romain (1) pose la règle suivante : *Puto ejus sexus estimandum qui in eo prævalet.* Notons seulement que c'est humain, mais que le procédé n'a rien de scientifique. A vrai dire, quand la science hésite, il faut prendre un parti même ultra-scientifique.

En somme, nous avons là une classe d'hommes et de femmes peu brillante ; au point de vue *anatomique*, elle a des organes imparfaits ; au point de vue *fonctionnel*, elle a rarement des enfants.

J'aborde maintenant l'étude des *hermaphrodites* à organes *complexes*

(1) *De statu hominum,* lib. X, Ulpianus.

ou totalement *atrophiés*, qui ne sont ni hommes ni femmes. C'est évidemment la classe la plus curieuse et la plus digne d'intérêt. Qu'est-ce que la société va en faire ? On propose pour eux le nom de *neutres*, et Orfila, Siebold, Debierre demandent aux parlements de faire une loi exclusivement à leur usage, dans leur intérêt et dans celui de la société. Or, les *neutres* ont avantage, je crois, à vivre sous un régime de liberté et à redouter une réglementation quelconque. Quant aux sociétés si puissamment armées, elles ont bien d'autres soucis que d'encombrer encore leur arsenal, car le *neutre*, par sa rareté est une quantité négligeable dans les collectivités humaines. Mieux vaut donc, dans les cas douteux, attribuer résolument un *sexe* à l'individu en le marquant d'une *tare primordiale* qui le suivra et le distinguera partout à l'attention de l'officier d'état civil, lequel *avisera*, dans les actes importants de la vie, comme le mariage, le service militaire ou l'état religieux, etc. Dans certains cas, la décision sera provisoire et un *sursis* sera demandé.

Ce sera pour eux un préjudice, dira-t-on ? Je ne suis pas de cet avis. Cette *tare* qui les frappera d'une incapacité provisoire sera peut-être pour eux une sauvegarde précieuse et salutaire, qui les préservera de dangers multiples, car on a vu de nombreux drames autour de l'hermaphrodisme.

Ceci dit, comment faut-il procéder pour donner un *sexe* à un *neutre* ?

Le mieux est d'ajourner la solution définitive du problème jusqu'à ce que la puberté ou la nubilité aient achevé l'évolution génitale et peut-être dévoilé des signes caractéristiques.

A ce moment, le médecin provoquera une réunion du père et de l'intéressé ; celui-ci, ayant alors l'âge de raison, dira de quel côté sont ses impulsions. A eux trois, ils auront un pouvoir discrétionnaire pour l'option d'un sexe.

Dans une décision de cette nature, à défaut d'organes évidents, on tiendra compte des signes généraux offerts par le sujet, comme les cheveux, la barbe, les seins, le développement des hanches, la voix, les instincts, etc. Aucun d'eux pris isolément n'entraîne la conviction, mais, considérés dans leur ensemble, ils ne sont pas dépourvus de valeur. Mais, de plus, on ne devra pas oublier que la plupart des hermaphrodites sont du genre masculin ; que le mode étiogénique, que nous avons indiqué, explique suffisamment leur prédominance numérique; que tous les drames judiciaires ont eu pour origine un mâle méconnu.

Cette manière de voir est du reste celle qui a l'assentiment général. « Il n'est pas femme, donc il est homme », dit Tardieu ! Interpellé à ce sujet,

un excellent garde des sceaux, en 1816, d'après Lagardière, répondit : « Que les erreurs de la nature ne devaient pas être trop approfondies, et que c'est aux individus et à leurs parents à choisir ! » Cette jurisprudence, qui a également cours en Allemagne, est assurément fort sage, à condition d'adjoindre un médecin pour une expertise spéciale.

Mariage. — La question qui nous occupe n'aurait qu'une gravité relative, s'il ne s'agissait que d'héritages contestés, de droits électoraux, ou de service militaire ; mais il en est tout autrement quand le mariage intervient. On peut alors se trouver en présence d'alliances monstrueuses, et voir, par exemple, deux hommes ou deux femmes unis ensemble, par une méprise qui engendre des désordres sociaux, cause des divorces scandaleux, ou crée des situations tristement équivoques. Des faits de cette nature ont fréquemment été soumis aux tribunaux et amené des procès retentissants. La condition où se trouvent deux personnes du même sexe est à mon avis essentiellement immorale et doit entraîner la nullité du mariage. En effet, il ne s'agit pas là d'impuissance ou d'infécondité de la part d'un des conjoints ; il y a un vice plus profond dans l'origine du mariage et par conséquent dans sa validité. On a voulu épouser une femme, et c'est un homme ; il y a donc erreur de personne ! En 1889, une loi était en préparation au Sénat sur les cas de nullité du mariage. Probablement elle y est encore, et je signale la situation lamentable des hermaphrodites à l'attention de nos zélés législateurs.

Rectification de l'état civil. — C'est le remède tardif, mais nécessaire, du mal dont je viens de parler. Mieux eût valu interdire le mariage à une certaine catégorie d'hermaphrodites. Théoriquement, cela paraît fort simple ; mais les complications de la pratique sont parfois inextricables. En tous cas, si l'expertise reconnaît une erreur de sexe, le mariage est annulé. Toute personne intéressée peut demander la rectification de l'état civil (1) pour laquelle on commet des hommes compétents. Le médecin a donc la délicate mission de prononcer un véritable jugement dans les dissentiments qui surviennent entre époux à propos de la conformation de leurs organes sexuels ; pour remplir convenablement ce rôle ingrat, il lui faut des connaissances spéciales guidées par la raison et des sentiments de haute moralité.

(1) Code de procédure civile, 855.

Intervention chirurgicale. — L'anomalie *hermaphrodique* affecte tant de variétés et offre des nuances si imprévues, qu'elle a échappé jusqu'ici aux préceptes ordinaires qui dirigent notre art ; de telle sorte que le médecin est parfois fort perplexe en présence d'une difformité ambiguë, pour laquelle on a recours à son assistance.

Il a le droit et le devoir d'intervenir quand il possède les ressources nécessaires pour compléter, par une opération appropriée, l'œuvre inachevée de la nature. Ainsi chez l'*androgyne*, l'*hypospadias* peut-être corrigé par la réfection de l'urèthre, et l'incurvation du pénis par le redressement. Chez la *gynanthrope*, il donnera plus d'*amplitude* au canal *vulvo-vaginal* atrésié et peut-être trouvera-t-il une indication positive de *réséquer* un *clitoris* par trop hypertrophié. Des faits de cette nature ne présentent pas de difficultés insurmontables. Mais il en est d'autres qui créent une situation délicate.

Je vais citer quelques exemples pour exposer la nature des problèmes et l'hésitation bien naturelle où est jeté le praticien :

Aline C... cabaretière au Havre, âgée de 36 ans, a toujours été considérée comme femme, quoiqu'elle ait l'apparence générale d'un homme. Ses organes sexuels externes, *peu développés*, sont moitié mâles, moitié femelles. On ne constate ni testicules, ni ovaires, ni vagin, ni utérus (1).

Que conclure d'un fait semblable? On ne trouve aucun caractère essentiel indiquant un sexe certain. Le médecin ne peut se prononcer pour un *neutre*, puisque la loi n'a pas prévu cette catégorie et ce ne serait pas une solution au problème. Aline a vécu comme femme et probablement elle désire rester telle. Ira-t-on contre sa volonté et doit-on la contraindre à réformer son état-civil? Mais c'est une mesure barbare que de la forcer à abandonner le sexe où elle a grandi pour en faire un infirme du sexe masculin. Cette violence risque de produire la démoralisation et l'hypocondrie, témoin le cas suivant :

Alexina... était sous-maîtresse, à 22 ans, dans un pensionnat de demoiselles, lorsque des soupçons lui survinrent au sujet de son sexe. Elle

(1) Arch. de Chir. 1898.

consulta, et fut reconnue du sexe mâle, ce qui fut confirmé par un jugement du tribunal de La Rochelle, en 1869. De désespoir, elle se suicida !

On devra donc être très réservé dans des circonstances analogues et se mettre en garde contre une initiative imprudente.

Actuellement que la chirurgie a toutes les audaces, elle se mesure avec les difficultés de *l'hermaphrodisme*. Si l'aire génitale superficielle ne donne pas un diagnostic satisfaisant sur la nature du sexe, il y a une ressource nouvelle, c'est la *laparotomie*, qui fournit, maintenant, un élément intéressant et inédit d'investigation. On ouvre le ventre et on interroge les glandes génitales qui s'y dissimulent ; on recherche s'il n'y aurait pas des testicules, en état de *cryptorchidie ;* ou bien si les ovaires, les trompes et l'utérus sont normalement disposés. Bien mieux si des testicules sont des témoins gênants, pour un hermaphrodite, qui opte pour le sexe féminin, on les extirpe avec dextérité.

Voici une curieuse et récente observation, retour d'Amérique.

Un sujet de 32 ans habitant X, a toujours été réputé comme femme. Il avait une *vulve* bien organisée ; un vagin passablement développé et deux testicules rudimentaires à l'anneau.

Embarrassé pour le sexe, le chirurgien ouvre le ventre et y jette un regard investigateur. Il ne trouve ni ovaires, ni utérus. Alors il prend un bistouri et enlève les deux testicules, qui du reste étaient plus gênants qu'utiles.

Or, une question se présente ? Quel est le sexe du sujet ? Il avait des testicules dont il ne pouvait pas se servir il est vrai ! Maintenant il n'en a plus. Il était homme ! Maintenant il est femme, puisqu'il possède une vulve et un vagin. Le chirurgien a donc créé un sexe !

L'observation suivante est du même ordre : Madame X... d'A., âgée de 45 ans, mariée depuis 18 mois, est observée au mois d'octobre 1898. Dans sa jeunesse elle a été plusieurs fois demandée en mariage, mais comme elle n'avait pas ses règles, ses parents et elle-même, refusèrent une union qui devait probablement rester stérile. A l'âge de 43 ans elle consentit à se marier avec un veuf de 60 ans, qui, père de plusieurs enfants, ne désirait plus en avoir.

Les relations entre époux furent tellement anormales que Madame X. alla consulter à Paris.

L'extérieur est peu caractéristique ; pas de duvet sur la figure, pas de saillie des seins.

(1) Goujon. *Journal d'anatomie.*

A l'examen des organes génitaux, on trouve des tumeurs dans les grandes lèvres, qui sont manifestement des testicules avec leur cordon ; on constate une vulve, où s'ouvrent l'urèthre, les conduits séminaux et un vagin rudimentaire, au fond duquel on croit percevoir un vestige de prostate.

En somme, il s'agit là d'un *androgyne* du sexe mâle *égaré dans le mariage*. Mécontent de la structure incomplète de ses organes, il vient demander au chirurgien, qu'il trouve tout disposé à y consentir, de les perfectionner dans le sens *féminin !!*

Je laisse à juger les difficultés morales et professionnelles de la tâche ! Et si j'ai esquissé cette observation toute récente, c'est pour laisser une impression exacte sur le trouble singulier que porte partout la conformation si poétisée autrefois de l'hermaphrodite.

En face d'un cas pareil, quelle conduite doit tenir le chirurgien prudent ? Je serais désireux d'avoir à cet égard l'opinion des jurisconsultes et des théologiens, car j'avoue que je serais fort embarrassé le jour où un androgyne mâle viendra me demander de le façonner comme femme. Il y a là surtout une question d'onanisme conjugal qui se pose d'une façon quelque peu troublante !

Conclusions. — Dans cette étude j'ai cherché à mettre en relief les diverses phases de l'*hermaphrodite;* j'ai montré qu'il a impressionné si puissamment l'opinion publique, que son histoire réflète les traits saillants des sociétés diverses ; j'ai signalé les destinées bizarres de cet être ambigü qui, après une période de célébrité, est tombé du piédestal où l'avait hissé l'ignorance des peuples antiques ; il n'aura plus maintenant d'adorateurs qui lui rendront un culte ; il ne sera plus l'objet de ces gracieuses légendes de la mythologie grecque ; il ne sera plus chanté par les poètes de Rome ; les philosophes n'utiliseront plus sa structure défectueuse pour pallier, par d'insidieux sophismes, la licence de leurs mœurs ; désormais, aucun artiste de talent ne saura puiser l'inspiration d'un chef-d'œuvre dans ce type démodé ; les théologiens ne le mettront plus à contribution pour élucubrer de ridicules hérésies ; mais aussi il n'engendrera plus ce sentiment d'horreur, qui poussait les civilisations peu éclairées, à l'exterminer comme un monstre ! Son passé, qui évoque des croyances puériles, des cruautés déplorables, des aberrations intellectuelles absurdes, des vices honteux, des scandales judiciaires bruyants, des sentiments de curiosité malsaine, laisse en somme une impression triste et décevante ! Aujourd'hui il est

considéré comme un fait scientifique et un organisme dégradé. A ce double titre, il fait partie du domaine des médecins. C'est à eux qu'incombe le devoir de concilier ses intérêts, avec ceux de la société, au milieu de laquelle ils lui marqueront sa véritable place; mission délicate, entre toutes, car les problèmes qu'il soulève sont particulièrement complexes et jettent parfois dans l'incertitude les esprits les mieux pondérés.

2 mai 1899.





Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.